Les agents ne sont pas corvéables à merci, ils ont des droits !

Dans le cadre de la campagne d'impôt sur le revenu, les agents des SIP demandent de pouvoir exécuter sereinement leurs missions.
Ils n'ont pas à subir une fois de plus le NRP.
Les permanences extérieures dans le cadre de la campagne doivent rester marginales, sur la base du volontariat et non être un placebo au désert administratif induit par le NRP (fermeture de tous les accueils de proximité de la DDFiP).
Les agents des SIP vous alertent donc sur des conditions de travail dégradées.
En effet, les permanences extérieures dans les EFS sur des demi-journées ne sont pas viables et soulèvent des problématiques :
- délais de route (SIP Cavaillon-La Tour d'Aigues, par exemple)
- quel accueil matériel dans les EFS ?
- quels sont les horaires ?
- quid du remboursement des frais de déplacement et des frais de repas (arrêté de 2006)
- risque routiers
- risques psychosociaux

Pour toutes ces raisons les agents des SIP demandent à être entendus par la hiérarchie sur ces problématiques.
Les agents qui vont assurer ces permanences ne sont pas des agents « low-cost », ils ont des droits qui doivent être respectés !

Extrait : *« L'agent en mission ou en intérim pour les besoins du service, se trouvant hors de ses résidences familiale et administrative pendant la totalité de la période comprise entre 12 heures et 14 heures et entre 19 heures et 21 heures peut prétendre au remboursement aux taux forfaitaires des frais supplémentaires de repas fixés au a de l'article 1er de l'arrêté du 3 juillet 2006 susvisé fixant les taux des indemnités de mission. »*

NOM/PRÉNOM	SERVICE	SIGNATURE

NOM/PRÉNOM	SERVICE	SIGNATURE